

*Rapport d'un comité de l'honorable conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur-général en conseil le 1er juillet 1870.*

Vu la dépêche No. 129, (datée le 26 mai 1870) du très-honorable ministre des colonies, transmettant copie d'une correspondance échangée entre la compagnie de la Baie d'Hudson et le département colonial au sujet de la responsabilité pour les pertes éprouvées par la compagnie de la Baie d'Hudson par suite d'actes du soi-disant gouvernement provisoire du territoire de la Rivière-Rouge, l'honorable ministre des finances, auquel la dépêche en question a été envoyée, fait rapport qu'il est d'opinion que cette correspondance ne soulève aucune question pratique qui nécessite une action immédiate de la part du gouvernement canadien.

Que dans la lettre datée le 18 mai, le gouverneur de la compagnie de la Baie d'Hudson a transmis au département colonial un extrait d'une dépêche du gouverneur McTavish, datée au Fort Garry, le 6 avril 1870, contenant un récit des événements qui ont eu lieu à la Rivière-Rouge subséquemment à la précédente dépêche du 12 février.

Après avoir mentionné une série d'outrages commis par les insurgés, M. McTavish fait connaître au président et aux directeurs de la compagnie de la Baie d'Hudson que sa position est très critique, et qu'il ne peut demander à la compagnie d'envoyer de nouveaux approvisionnements de marchandises "avant que quelque garantie de protection ait été obtenue du "gouvernement anglais ou canadien."

Que, conformément à l'avis donné par le gouverneur McTavish, Sir Curtis Lampson, vice-président de la compagnie de la Baie d'Hudson, demanda si le gouvernement de Sa Majesté consentirait à s'engager à indemniser la compagnie des pertes ou dommages si celle-ci envoyait les marchandises qui, disait-il, étaient absolument nécessaires. Le comte de Granville chargea M. Holland de dire à Sir Curtis Lampson qu'avant que les marchandises pussent parvenir à destination, le territoire aurait probablement passé au pouvoir du gouvernement canadien, et de lui suggérer de s'adresser à ce dernier gouvernement pour en obtenir des garanties d'indemnité en cas de pertes. En réponse, Sir Curtis Lampson fit remarquer l'impossibilité, dans ces circonstances, d'entrer en négociations avec le gouvernement canadien, et il ajouta que la compagnie avait décidé de faire ses expéditions comme à l'ordinaire. De plus, il déclara que la compagnie concourait dans l'opinion que le gouvernement impérial aurait dû accepter la responsabilité, et il ajouta que s'il survenait des pertes ou des dommages, elle en demanderait une indemnité au gouvernement de Sa Majesté, si le gouvernement canadien refusait.

Sir Frederic Rogers reçut instruction de faire savoir à Sir Curtis Lampson, en réponse, que le gouvernement de Sa Majesté n'accepterait pas la responsabilité.

La dépêche du comte de Granville à Votre Excellence porte la même date que la lettre de Sir Frederic Rogers, de sorte qu'il n'est pas improbable que la compagnie de la Baie d'Hudson ait fait d'autres représentations sur ce sujet.

Que, cependant, il est évident que le gouvernement de Sa Majesté a résolu de ne pas accepter la responsabilité des pertes futures que la compagnie de la Baie d'Hudson pourrait éprouver.

Que, dans l'état actuel des choses à la Rivière-Rouge, lui, le ministre des finances, est d'opinion qu'il serait inopportun pour le gouvernement canadien d'accepter la garantie demandée par la compagnie de la Baie d'Hudson; mais il croit très-improbable que la compagnie soit exposée à l'avenir aux rapines et aux pillages dont elle a été récemment la victime.

Le ministre des finances dit qu'il aurait été disposé à terminer ici ses remarques, n'eussent été certaines observations contenues dans la lettre de Sir Curtis Lampson, datée le 13 mai et qui, dans son opinion, ne doivent pas être passées sous silence.

Sir Curtis Lampson dit dans cette lettre qu'il croit "de la plus haute importance que le "gouvernement de Sa Majesté connaisse les résultats provenant de la ligne de conduite "adoptée par le gouvernement du Canada, et qui seule a amenée la formation du soi-disant "gouvernement provisoire."

Puis il ajoute que "le comité s'abstient pour le moment d'entrer dans la question